

RESPONSABLE DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES ET CHAUFFEUR-MANŒUVRE



RESPONSABLE DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES ET CHAUFFEUR-MANŒUVRE (POSTE PERMANENT À TEMPS PLEIN)

Relevant du chef technique aux travaux publics, la personne occupant la fonction de responsable de l'eau potable et des eaux usées et chauffeur-manœuvre, voit au bon fonctionnement des équipements des réseaux d'aqueduc et d'égout. Dans une moindre mesure, elle est aussi appelée à assumer des responsabilités de chauffeur-manœuvre.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Volet responsable de l'eau potable et des eaux usées :

- Opérer les réseaux d'égout et d'aqueduc et effectuer les diverses réparations
- Opérer les systèmes de pompage, de distribution et de désinfection de l'eau potable
- Opérer les systèmes de dosage de réactifs chimiques
- Opérer les systèmes de captage, de filtration et de lavage
- Entretenir et réparer les outils et équipements reliés aux opérations des réseaux d'aqueduc et d'égout
- Tenir à jour un inventaire détaillé du matériel et des produits nécessaires
- Tenir à jour les registres et rapports administratifs requis
- Procéder à de l'échantillonnage et effectuer les tests requis
- Colliger les informations, rédiger les rapports à soumettre aux instances gouvernementales selon les fréquences prescrites en regard de la gestion des eaux usées ainsi que de l'eau potable
- Suivre et mettre en œuvre le plan de protection des sources d'eau potable
- Suivre et mettre en œuvre les actions de la stratégie d'économie d'eau potable
- Assumer diverses autres responsabilités connexes pouvant lui être signifiées par son supérieur immédiat

Volet chauffeur-manœuvre :

- Conduire et opérer divers véhicules et machineries avec ou sans équipements
- Effectuer les tâches inhérentes à l'entretien, la réfection et le nettoyage du réseau routier
- Entretenir les outils et équipements de la voirie en effectuant les entretiens périodiques requis
- Effectuer des travaux d'entretien général des bâtiments municipaux, des parcs et de la machinerie
- Aider à la préparation des événements de la Municipalité
- Déneiger et déglacer les routes, les accès et entrées des bâtiments municipaux
- Assumer diverses autres responsabilités connexes pouvant lui être signifiées par son supérieur immédiat

FORMATION ET EXIGENCES

- Détenir expérience, formation et carte de compétence comme opérateur d'eau potable et d'eaux usées;
- Détenir un permis de conduire valide avec une classe 3;
- Détenir de l'expérience en conduite de divers équipements – minimum deux années;
- Détenir un diplôme d'études secondaire;
- Présenter de bonnes habiletés dans les travaux manuels;
- Bénéficier d'une solide constitution et d'une bonne santé physique;

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Horaire de travail de 40 heures par semaine; lundi au samedi inclusivement;
- Lieu de travail : Territoire de la municipalité;
- Entrée en fonction : dès que possible
- Salaire et avantages sociaux selon la convention collective en vigueur entre 27,29 \$ et 31,12 \$ de l'heure.

POUR POSTULER

Pour poser votre candidature, vous devez faire parvenir votre curriculum vitae et lettre de motivation à l'adresse adj.executive@munsar.ca. **Les candidatures seront reçues jusqu'au 26 septembre 2025 à 16h 30.**

L'utilisation du masculin dans ce document a pour unique but d'alléger le texte.